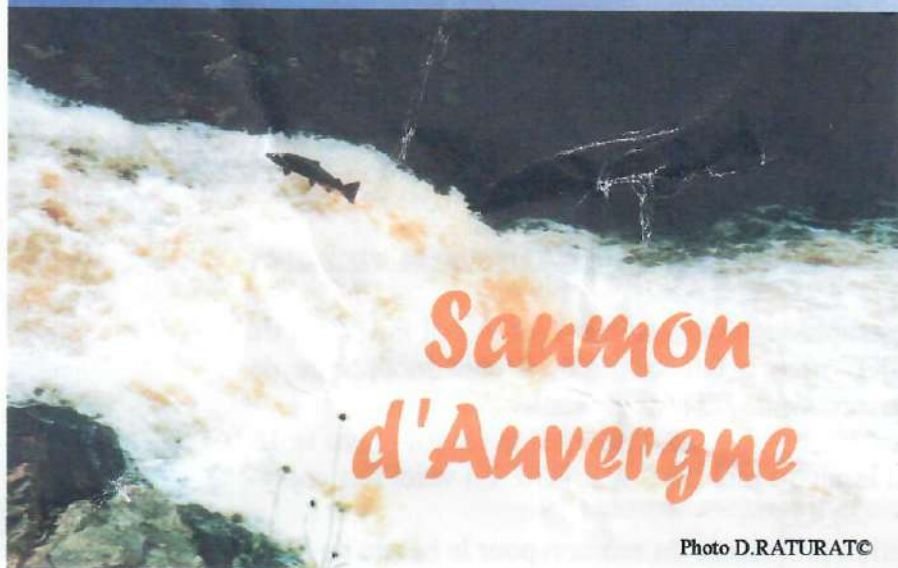




Saumon d'Auvergne

Photo D.RATURAT©



2002 - A. LECHOLON ©

Année 2003-numéro 1

Janvier 2003

Magazine d'information et de liaison édité par :

Association Protectrice du Saumon Loire-allier

Fondée en 1946—Agréée au titre de l'environnement en 1999

Directeur de Publication Paul Brunet — Dépôt légal en Préfecture du Puy de dôme

Siège Social : 2, chemin des Coustilles 63340 Le Breuil sur Couze ©APS 2003 - Droits réservés

SOMMAIRE

Affaire SARIA en appel

L'instance pénale statuera le 30 juin 2003

Organigramme de l'Association.

Le saumon de l'Allier en 2003.

Rencontre avec les professionnels de Loire.

La Fondation saumon.

Lettre de notre président au CSP Auvergne-Limousin.

Le Mot du Président.

A l'orée d'une nouvelle année, il est de tradition de présenter ses vœux, aussi c'est avec plaisir que je vous souhaite une très bonne et heureuse année.

Bilan de l'année 2002

L'année qui vient de se terminer a été très positive pour notre association. Tout d'abord l'unification des deux associations a engendré une dynamique nouvelle, donnant toute liberté d'action, soit dans un investissement personnel, soit collectif. La réussite sur un crédit associatif a permis d'être sollicité sur une adhésion à la Fondation « Saumon » qui à court terme prendra le relais sur les actions assurées par le SMAT du HAUT-ALLIER. La gestion de deux incubateurs de terrain à œufs de saumons, l'Arçon et la Prades, a permis d'établir un contrat de gestion quinquennal avec en retour une aide financière de fonctionnement de 500 eus par incubateur

Le point d'orgue de cette dynamique est sans conteste nos actions en justice, sur deux dossiers avec constitution de partie civile. Nous avons sollicité le cabinet associé de maître DOUSSET situé à CHAMALIERES. Délégation a été faite à maître KOTARSKI pour assurer le suivi, tout particulier, de ces affaires.

Affaire SARJA

Le premier dossier, le plus important, est relatif à des pollutions répétées et provoquées par des rejets des établissements SARIA situés à BAYET (03) dans les eaux de la Sioule au cours des années 1999, 2000 et 2001. Attendu que la matérialité des faits est incontestable au travers d'un rapport d'expertises, cet établissement a été sanctionné par les articles du code de l'environnement. Le Tribunal Correctionnel de CUSSET siégeant le 7 novembre 2002, a rendu un jugement favorable aux parties civiles.



Des sommes au titre de dommages et intérêts ont été annoncées aux parties civiles.

En ce qui nous concerne, compte tenu que les Ets SARIA ont fait appel de cette décision, maître KOTARSKI nous a fait savoir qu'il était inopportun de conclure et que celle-ci dépend désormais de l'instance pénale.

A l'audience du 2 décembre 2002, elle a fait l'objet d'un renvoi prévu le 16 juin 2003 reporté à l'audience du lundi 30 juin 2003 à 15H30. En voici son contenu :

- Attendu que l'association protectrice du saumon pour le bassin de l'Allier et de la Loire (A.P.S) s'est constituée partie civile.
- Attendu que sa demande est recevable et régulière en la forme, qu'elle tend à la condamnation solidaire de la SARIA industrie Sud-est et de Messieurs HEBBEN Éric et SOYER Thierry au paiement de la somme à titre provisionnel de 10.000 euros pour le préjudice financier et de 10.000 euros pour le préjudice moral.
- Attendu qu'une somme de 800 euros est demandée au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.
- Qu'un renvoi sur intérêt civil est demandé pour le surplus de l'affaire.

Pour l'affaire RABIN, nous avons mandaté le cabinet d'avocats de maître DOUSSET pour nous constituer partie civile. Ce pêcheur professionnel en Loire a été pris la main dans le sac en gardant un saumon de montaison 2002. Aucune suite n'a pu être donnée, tous les délits ayant été classés sans suite par la grâce présidentielle.

Paul BRUNET

NOTRE ORGANISATION

1. La communication.

- Interne et externe par le canal du bulletin « Saumon d'Auvergne » destiné aux adhérents et aux personnalités ainsi qu'aux administrations de tutelle.
- L'apport pédagogique aux différentes écoles par le biais de la visite des incubateurs de terrain.
- La participation active aux différents salons (pêche et autres) organisés en Auvergne et ailleurs

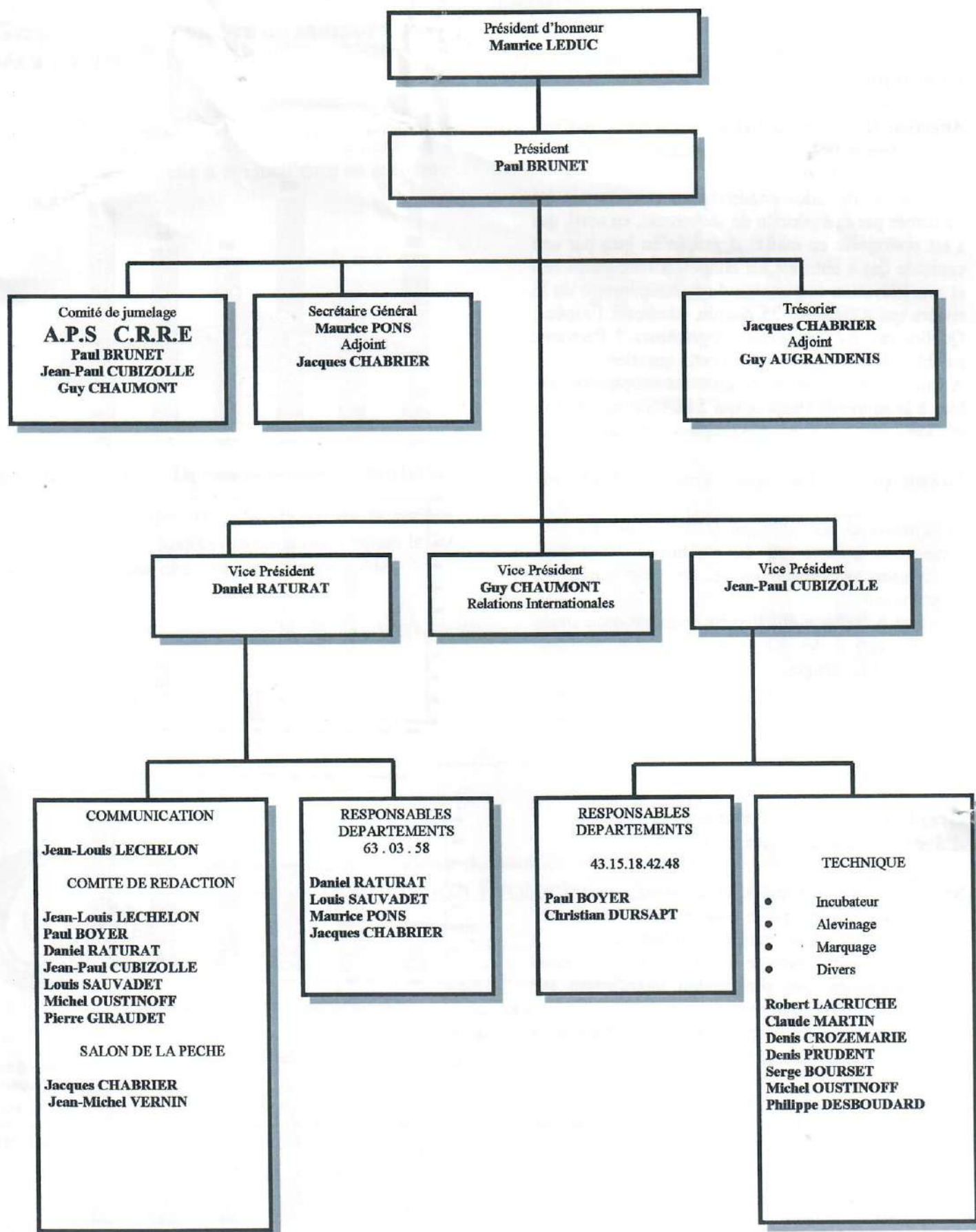


Salon de la Pêche—Courmon 2002

- Une participation aux divers concours proposés.
- Les relations administratives, Ministère, CSP, LOGRAMI, Fédération de pêche...
- Un contact permanent avec nos partenaires du CRREE.

2. La technique.

- La gestion et la maintenance de deux incubateurs à œufs de saumon, l'Arçon et la Prades.
- La maintenance des affiches « truitelles tacons ».
- La participation aux alevinages.
- Le marquage des smolts en vue d'études sur le taux de retour.
- Autres activités dans le cadre de la protection du milieu.

ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION PROTECTRICE DU SAUMON

SITUATION DU SAUMON DE L'ALLIER EN 2003

Graphique 1 - Passages à Vichy

Attention, le résultat de 541 saumons est le plus important depuis 1997, il reste cependant bien inférieur à ce qu'il devrait être.

De plus, la migration anadrome au printemps a été perturbée par une période de sécheresse, en avril, qui s'est poursuivie en mai et aggravée en juin par une canicule qui a entraîné un étiage anormalement bas et une élévation importante de la température de la rivière qui a frôlé les 25 degrés, menaçant l'espèce. Quelles ont été les pertes en géniteurs ? Personne semble-t-il ne peut répondre à cette question.

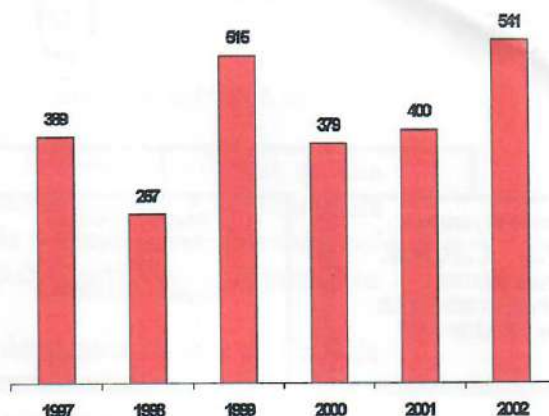
A l'inverse l'été, puis l'automne ont été plus favorables à la survie de l'espèce qui a pu reprendre sa migration comme le montre le graphique suivant.

Graphique 2 - Passages mensuels à Vichy

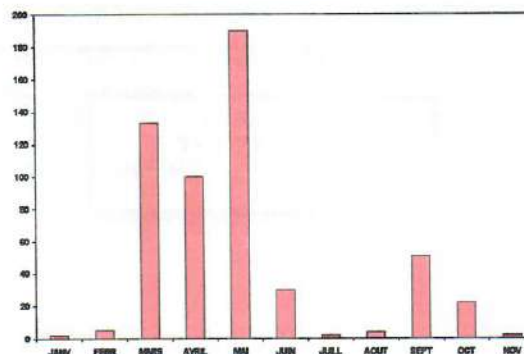
Si la majorité des passages se font avant fin mai, cette année, compte tenu des conditions climatiques, les passages en automne ont été plus importants (> à 70 saumons).

Le piège à Vichy a cruellement manqué cette année pour la capture des 40 géniteurs pour la salmiculture de Chanteuges.

NOMBRE DE SAUMONS PASSES A VICHY



PASSAGES MENSUELS A VICHY



Graphiques 3 et 4 - Passages par classes d'âges des saumons passés à Vichy.

Sur les 6 années de comptage complètes :

Il se confirme que le nombre des 2 étés de mer progresse d'une manière significative.

En ce qui concerne les 3 étés de mer, nous constatons une progression intéressante sur 2000, 2001, 2002.

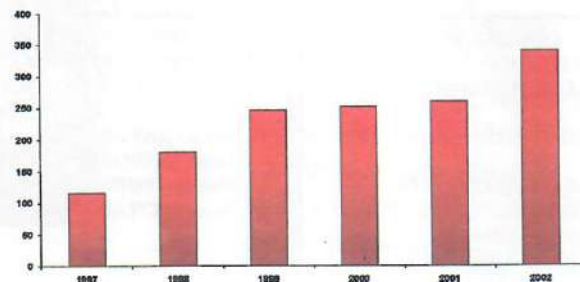
Le faible nombre de 3 étés de mer en 1998 est dû à une faible hydraulique de l'Allier en février et mars.

L'épiphénomène de 1999 s'explique :

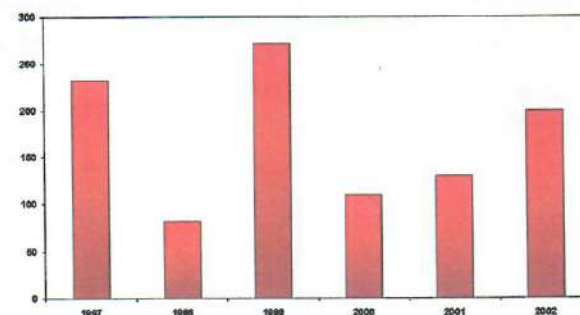
Par des conditions de migration exceptionnelles depuis la longue période de sécheresse des années 90.

Par l'action conjuguée des alevinages depuis 1996 du premier incubateur de terrain.

NOMBRE DE SAUMONS DE 2 ANNEES DE MER PASSES A VICHY



NOMBRE DE SAUMONS DE 3 ANNEES DE MER PASSES A VICHY

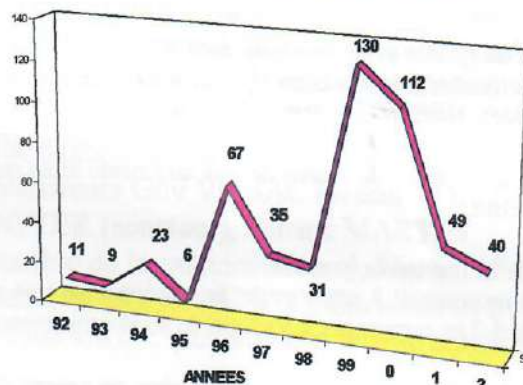


Graphique 5 - Nombre de saumons passés à Poutes.

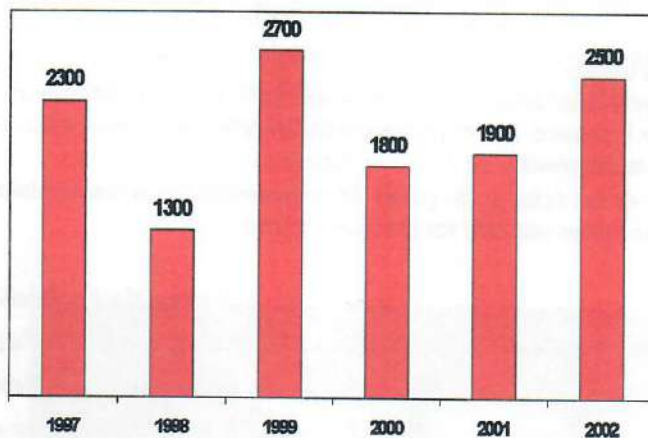
Encore une fois les passages sur ce site sont liés à l'hydraulique de l'Allier, déficiente au printemps 2002 (3 passages), elle a été meilleure en automne (d'où 37 passages).



NOMBRE DE SAUMONS PASSES A POUTES



DEPOSE D'OEUF POTENTIELS (EN MILLIERS) SUIVANT LE NOMBRE DE SAUMONS PASSES A VICHY



Graphique 6 - Dépose d'œufs potentiels.

Nota : Cette année 2002, le niveau de la rivière rend aléatoire la réussite des frayères. Depuis le 20 novembre aucune observation n'est possible.



J'aide les actions en faveur du saumon atlantique Loire Allier
J'adhère à l'Association Protectrice du Saumon.

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville : ☏

Membre adhérent..... : 18 € ☐ Membre sympathisant: 23 € ☐

Membre bienfaiteur: 30 € ☐

Je verse la somme de €

par chèque bancaire ☐ chèque postal ☐ autre ☐

à l'ordre de l'Association Protectrice du Saumon Loire-Allier

à M. Jacques CHABRIER, trésorier - 6, rue des Lilas 03260 SAINT GERMAIN DES FOSSES

à M. Guy AUGRANDENIS, trésorier Adjoint - 3, rue des Grises - 63570 LA COMBELLE

➤ La carte de membre me sera envoyée à réception directement à mon adresse

Échanges avec les pêcheurs professionnels de Loire, le 4 Juin 2002 en Auvergne

Lors de la visite des pêcheurs professionnels de la basse Loire, son Président Monsieur Louis Vilaine et notre administrateur, Daniel Raturat, ont abordé les sujets suivants :

Les captures de saumons accidentelles

Monsieur Vilaine signale que, depuis quelques années en mer, au large de Pornic, des captures de saumons sont faites sur des lignes de fond (palangres à congres ?).

Les remontées de grisles et de truite de mer

Les pêcheurs professionnels semblent ignorer les signes distinctifs entre une truite de mer et un saumon d'un été de mer appelé madeleineau (ou grisle). Notre administrateur leur a rappelé la différence entre ces deux espèces. Pour Monsieur Vilaine il n'y aurait que peu de captures de ces madeleineaux puisque la pêche ferme pour eux fin Juin. Commentaire de notre association : Comment se fait-il que le tonnage de captures de truites de mer augmente alors qu'à Vichy nous en comptons chaque année moins d'une dizaine ? Une ambiguïté demeure.

Exploitation de la ressource saumon

Monsieur Vilaine souscrit à notre projet sur le principe que toute exploitation d'une ressource doit être basée sur la connaissance exacte de celle-ci. Les comptages à Vichy et le seuil conservatoire de l'espèce sont deux données qui doivent conditionner la pêche.

Procès verbal dressé à un pêcheur fixe de Loire, en amont de Blois

Ce pêcheur n'adhère pas au même syndicat. Cependant, Monsieur Vilaine reconnaît que des anciens ont du mal à changer "leurs habitudes". Un pêcheur au filet barrage, adhérent au syndicat de Monsieur Vilaine, a, en 2002, remis à l'eau 50 saumons. Actuellement environ une quinzaine de filets barrages opèrent sur la Loire. Combien de saumons auraient dû passer à Vichy ? Sûrement plus de 750.

Bouchon vaseux

C'est le problème numéro un de la basse Loire, ses effets désastreux augmentent d'année en année dus en partie au surcreusement du chenal de l'estuaire. Les pêcheurs professionnels sont conscients de cette importante question puisque cela concerne toutes les espèces de poissons migrantes.

A l'issue de cet échange de points de vue constructif, notre administrateur a remis un numéro d'APS magazine à Monsieur Vilaine et nous lui ferons parvenir les prochains numéros.

Salon de la Pêche JANVIER 2003

Nous remercions chaleureusement Monsieur Jean-Paul GOUTTE-QUILLET pour l'organisation bien rodée de ce salon régional de la pêche et de nous avoir particulièrement favorisé les contacts que nous avons eu par la mise à notre disposition d'un stand beaucoup plus grand à la mesure de l'expansion de notre association.



AU FIN PECHEUR

pour toutes les pêches, Jean-Paul GOUTTE - QUILLET

A75 sortie 1 direction CURNON (Près de Ciné Dôme)

88 avenue Ernest Cristal - 63170 AUBIERE

☎ 04.73.28.90.51

PARKING GRATUIT !



LOGRAMI

PROJET D'UNE FONDATION SAUMON

Nous vous avons présenté la salmoniculture de Chanteuges dans notre numéro de juin 2001, dont le principal objectif est de re-coloniser l'ensemble du bassin de l'Allier et de ses axes adjacents en saumons sauvages.

Sa production vise à atteindre 2,2 millions d'œufs par an afin de pouvoir ré-introduire dans le milieu naturel des œufs, des alevins et des saumoneaux de 1 an. On espère, ainsi voir de 1200 adultes rejoindre les frayères à la première génération soit en 2006 et 2400 à la deuxième génération soit en 2011.

En 2002, il a été déversé dans l'Allier et ses principaux affluents :

- 435 000 alevins
- 135 000 tacons
- 185 000 smolts

Le financement de la salmoniculture est assurée jusqu'en 2006. Le coût de la phase de construction s'est élevée à 5,4 millions d'Euros, celui de la phase de production est estimé à 2,4 millions d'Euros pour 6 années. Pour l'ensemble de ces 2 phases le financement est assuré par :

- Le Ministère de l'environnement,
- E D F, Etablissement public d'aménagement de la Loire
- Le Conseil Supérieur de la Pêche, la Fédération de pêche de la Haute-Loire,
- La région d'Auvergne, le conseil général de la Haute-Loire,
- La Communauté Européenne,

Afin d'assurer la pérennité économique de cet établissement une fondation saumon devrait prendre le relais. Son lancement officiel a eu lieu le 5 novembre 2002 à la maison d'Auvergne à Paris avec le soutien des deux premiers partenaires : Le World Wildlife Found (W W F) et la Fondation de la Faune du Québec.

Madame Madeleine Dubois (conseil régional d'Auvergne), Messieurs Guy VISSAC (président du SMAT), Jean BOYER (sénateur), Patrick MARTIN (responsable de la salmoniculture), Martin ARNAULT et Claude DUMONT (W W F), Christian CHAVANE (Total-Fina-Elf),... participaient à cette conférence de presse.

La mission de la Fondation ne s'arrêtera pas à une production d'alevins et de saumoneaux sauvages. Les autres missions seront d'ordre

- Pédagogique : déjà engagé (en 2002, 500 scolaires ont été associés à des déversements d'alevins), cette mission sera étendue
- Economique : tourisme pêche basé sur un développement durable



Saumon pris à la mouche un lundi de pentecôte. De quelle année s'agit-il?



La salmoniculture du Haut-Allier au salon de la pêche—cournon janvier 2002. Prélude à la Fondation Saumon.

- De recherches scientifiques : une commission de scientifiques est en cours d'élaboration.
- Le projet d'une Fondation doit maintenant obtenir les autorisations nécessaires, notamment la reconnaissance d'utilité publique pour que la Fondation jouisse de la capacité juridique.

D'après Le Monde (du 10 et 11 novembre 2002), La Montagne (du 7 novembre 2002).

Lettre du 18 septembre 2002 de notre président à Monsieur le délégué Régional du C.S.P.

Après 20 ans d'échec, comme l'a reconnu R. Cuinat lors de son départ, nous semblons partis pour battre un nouveau record si le mode d'alevinage n'est pas remis en cause. Jusqu'à la mise en route de la salmoniculture, il faut reconnaître qu'il n'y avait guère d'autres alternatives pour compenser le manque de géniteurs sauvages que d'avoir recours aux géniteurs dit "enfermés". Force est de constater aujourd'hui que les retours de saumons dans la rivière ne sont pas en rapport avec la quantité d'alevins déversés dans l'Allier depuis la fermeture de la pêche en 1994, depuis 8 ans le nombre d'individus stagne entre 350 et 500. Il faut, dès à présent, faire porter les efforts sur les reprises de géniteurs sauvages comme cela avait été annoncé par le CSP à l'occasion d'assemblée générale et de commission sur les poissons migrateurs. Il est impératif maintenant d'utiliser la pleine capacité de la salmoniculture en saumons sauvages. Elle a été financée et construite à cet effet et non en un élevage de saumons enfermés.

Les lieux de piégeage qui devraient être opérationnels en 2002 : Vichy et Langeac devraient permettre un remplissage de la salmoniculture dans les 4 à 5 ans à venir, avec comme avantage certain de faire un choix de prélèvement dans de bonnes conditions, ce qui n'a pas été toujours le cas dans les piégeages actuels. Même si la perte de quelques poissons est inévitable, en tout état de cause elle a de fortes chances de ne pas être guère plus importante que dans la rivière où les poissons courent certainement plus de risques dus aux blessures, au braconnage, aux prises accidentelles "engamages profonds des leurres"...

Ceci n'est pas la seule cause du peu de retour sur la rivière mais c'est certainement le domaine où la main de l'homme peut intervenir le plus efficacement...

Cette année il a été constaté à la salle de visualisation de l'échelle de Vichy un plus grand pourcentage de blessures graves sur les poissons. Cette situation nous amène à nous interroger sur les causes de ces plaies souvent très profondes : filets, niveau très bas de la rivière ayant un rapport de cause à effet sur le franchissement de certains obstacles meurtriers par des structures métalliques, tabliers d'anciens ponts démolis lors de la dernière guerre en basse Loire sans oublier les actes de braconnage.

Depuis plusieurs années l'APS avait demandé la fermeture de la truite de mer sur l'ensemble du bassin de la Loire. Les comptages à l'échelle de Vichy ne laissent apparaître annuellement que la présence de 3 ou 4 individus. Or après la visite dans notre région de pêcheurs professionnels il s'est avéré qu'aucun, ou presque, n'étaient en mesure de faire la distinction entre une truite de mer et un saumon ! Si l'on s'en réfère à un rapport du COGEPOMI, **l'espèce est abondante en Loire-Atlantique** car d'après les déclarations de captures des pêcheurs professionnels elles peuvent dépasser une tonne par an ce qui représente "source COGEPOMI" environ 160 individus soit une moyenne de 6, 250 kg par poisson ! Une moyenne de ce poids pour des truites de mer c'est très surprenant d'autant que cela suppose des poissons de 9 kg et plus ! Mais quelques paragraphes plus loin on peut lire : les indices d'abondances de truites de mer témoignent de l'extrême faiblesse du stock dans le bassin de la Loire. **Cet état des effectifs justifie l'interdiction de l'espèce sur la Loire et ses affluents à l'amont du bec de Maine !! Il y a de quoi être surpris par ces deux affirmations complètement contradictoires !...**

...Un plan de gestion en suivant un autre, on s'aperçoit depuis plus de 10 ans que la situation n'a guère évoluée et qu'il est grand temps aujourd'hui de changer le fusil d'épaule et d'associer un peu plus étroitement le milieu associatif défenseur du saumon dans les prises de décisions et de ne plus les considérer comme de simples interlocuteurs à qui l'on demande souvent de contribuer mais plus rarement de participer.



*le partenaire de la région
et de ses passions*



**CRÉDIT AGRICOLE
LOIRE HAUTE-LOIRE**